

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1888-1889.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 6.

(15 MAI 1889.)

PÉTITIONS SUR LESQUELLES UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. RAEPSAET, 1^{er} rapporteur.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

1.	4467.
----	-------

Par pétition datée de Watermael, le 14 février 1889,

Le sieur Janmoulle, à Watermael, se plaint que l'administration du cadastre ait mal évalué un immeuble lui appartenant et réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir le redressement de cette erreur.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1072.)

CONCLUSIONS : *Ordre du jour.*

2.	4666.
----	-------

Par pétition sans date,

Le sieur Deveugle sollicite un secours à titre de réparation des mauvais traitements dont il a été victime de la part d'un gendarme.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1072.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

Numéros du feuillet.	Numéros du registre des pétitions.
----------------------------	--

3.	4700.
----	-------

Par pétition datée de Bruxelles, le 10 avril 1889,

Le sieur Dequévy, à Bruxelles, réclame l'intervention de la Chambre afin de pouvoir bénéficier de l'article 6 de la loi du 24 mai 1838 concernant les pensions militaires.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1073.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

M. NOEL, 2^e rapporteur.

4.	4050.
----	-------

Par pétition datée de Vivegnis,

Le conseil communal de Vivegnis demande que cette commune soit indemnisée du chef du dommage que lui causera l'établissement du fort de Pontisse.

4320. Par pétition datée de Cerexhe-Heuseux, le 11 décembre 1888,

Des conseillers communaux de Cerexhe-Heuseux demandent que cette commune soit indemnisée du préjudice que lui causera l'établissement du fort d'Évegnée.

4321. Par pétition datée de Herstal, en janvier 1889,

L'administration communale de Herstal demande que cette commune soit indemnisée du préjudice que lui cause l'établissement du fort de Pontisse.

4322. Par pétition datée de Bonnelles, le 8 décembre 1888,

L'administration communale de Bonnelles prie la Chambre de donner suite à la pétition d'habitants de cette localité tendant à obtenir le dégrèvement de la zone des servitudes militaires du fort de Bonnelles. Elle demande, en outre, que cette commune soit indemnisée du préjudice que lui cause l'établissement du fort précité.

4323. Par pétition datée de Barchon, le 10 décembre 1888,
Le collègue échevinal de Barchon demande que cette

Numéros
du
feuilleton.

Numéros
du registre des
pétitions.

commune soit indemnisée du chef du préjudice que lui causera l'établissement du fort qui doit être érigé sur le territoire de cette localité. Il demande, en outre, la reprise, par l'État, des routes communales.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1090.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à MM. les Ministres des Finances et de la Guerre.*

